

Règlement du jeu-concours « Ça Match par Siligom » - Saison 2021

Mention Légales

SA SILIGOM SAS au capital social de 296 000 €.

Siège social : 22 rue Lionel Terray – Bâtiment Sunstone B1 – 69330 JONAGE
immatriculée au RCS de LYON sous le n° B 418 915 138

Numéro de déclaration CNIL : 1010598

Directeur de la publication : Cécile LABLAINE

Hébergement : Google Cloud Platform

Google LLC 1600

Amphitheatre Parkway, Mountain View, California 94043, États Unis

Article 1 : Objet

SILIGOM, SAS, au capital de 296 000 euros, dont le siège social est situé 22 rue Lionel Terray – Bâtiment Sunstone B1 à JONAGE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le n° B 418 915 138 (ci-après désignée la « société organisatrice »), organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Ça Match par Siligom » (ci-après désigné le « Jeu »), autour de pronostics de rencontres sportives, qui se déroulera à partir du 15 mai 2021 et jusqu'au 12 juillet 2021. La société de droit français C'est qui Maurice ? ayant son siège social, 2 A rue de Coulaux à 67 000 Strasbourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Strasbourg, siren 520 827 650, intervient comme opérateur technique du Jeu.

Article 2 : Conditions de Participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique et majeure résidant en France et non interdite de jeu, à l'exclusion des salariés de la société organisatrice, des salariés de la société C'est qui Maurice ? et plus généralement de toutes personnes susceptibles d'obtenir des informations privilégiées pour le Jeu (ci-après le/les « Participant(s) »).

L'inscription au Jeu est possible à partir du 29 mars 2021 (ci-après désigné la « Période du Jeu »). L'ouverture d'une participation sur ca-match.siligom.fr est strictement limitée à une participation par personne physique (même nom, même prénom et même adresse).

Pour participer au Jeu, les Participants doivent se rendre à l'adresse internet ca-match.siligom.fr. A cette adresse, les Participants devront préalablement remplir intégralement le bulletin de participation puis suivre les instructions du concours.

Ce jeu de concours gratuit est strictement sans obligation d'achat ou de paiement quelconque.

En concluant un pronostic et en participant à des jeux, le Participant déclare qu'il possède l'âge minimum requis par les lois en vigueur dans son pays pour la participation aux jeux. Par la participation à des jeux, le Participant confirme en outre qu'il a la capacité juridique requise pour conclure la transaction. Si jamais cette affirmation était fautive, le Participant est responsable envers l'organisateur de tous les inconvénients susceptibles d'en résulter.

La société organisatrice se réserve le droit de vérifier l'identité d'un Participant à tout moment en lui demandant la production d'une pièce d'identité officielle.

Tout Participant contrevenant à ces dispositions s'exclut automatiquement du présent Jeu et ne peut prétendre en aucun cas à l'un des lots mis en Jeu.

Article 3 : Présentation du Jeu

3.1 Objectifs

Le Jeu est une compétition virtuelle où les Participants pronostiquent des résultats basés sur des rencontres compétition de football des nations européennes se déroulant entre le 11 juin 2021 et le 11 juillet 2021.

A l'issue de chaque match, chaque pronostic rapporte des points au Participant si celui-ci trouve le bon résultat, l'issue du match ou l'écart de buts. Les points remportés peuvent être multipliés par la mise d'un joker sur un pronostic.

Enfin Le participant se verra proposer de remporter des points supplémentaires en invitant des amis à jouer et en répondant à une question football, puis en répondant à une seconde question sur la société organisatrice.

Les Participants obtiennent ainsi un total de points, concourant ainsi aux titres de meilleur pronostiqueur de la phase de poules et de meilleur pronostiqueur de la compétition en fonction du classement cumulé de l'ensemble des tours de jeu et de la totalité des points obtenus.

A l'issue de la phase de poules du concours de meilleur pronostiqueur :

Le titre de meilleur pronostiqueur de la phase de poules sera attribué en fonction du classement de la totalité des points obtenus cumulés sur les rencontres de poules (rencontres 1 à 36).

A l'issue de la phase de l'ensemble de la compétition de meilleur pronostiqueur :

Le meilleur pronostiqueur de la compétition sera attribué en fonction du classement cumulé de l'ensemble des matchs et de la totalité des points obtenus sur toute la Période du Jeu.

Récapitulatif des phases de la compétition et des lots qui seront à pourvoir :

- Pour les 5 meilleurs pronostiqueurs de la phase de poules :

Premier pronostiqueur : Un écran de télévision d'une valeur de 300€ et un abonnement d'une durée de 1 an à la chaîne de sport beIN Sport d'une valeur annuelle de 180€ (15€/mois) sous forme de virement bancaire.

Deuxième pronostiqueur : Un abonnement d'un an à une chaîne sport (beIN) d'une valeur annuelle de 180€ sous forme de virement bancaire.

Troisième pronostiqueur : Un abonnement d'un an à une chaîne sport (beIN) d'une valeur annuelle de 180€ sous forme de virement bancaire.

Quatrième pronostiqueur : Un abonnement d'un an à une chaîne sport (beIN) d'une valeur annuelle de 180€ sous forme de virement bancaire.

Cinquième pronostiqueur : Un abonnement d'un an à une chaîne sport (beIN) d'une valeur annuelle de 180€ sous forme de virement bancaire.

- Pour les 5 meilleurs pronostiqueurs de l'ensemble de la compétition :

Premier pronostiqueur : Une voiture Renault Twingo 1.0 Sce 65cv Life d'une valeur de 11000€, essence, boîte manuelle, couleur blanc cristal, kilométrage 10 km, avec garantie constructeur.

Deuxième pronostiqueur : Un Scooter électrique d'une valeur de 1400€.

Troisième pronostiqueur : une console Playstation 5 + un jeu (FIFA 2021) d'une valeur de 500€.

Quatrième pronostiqueur : Un smartphone d'une valeur de 400 €.

Cinquième pronostiqueur : Un Ipad d'une valeur de 389€.

3.2 Etapes d'enregistrement

Il est convenu que toute personne majeure aura la possibilité de s'inscrire au jeu à partir du 29 mars 2021 et jusqu'au 11 juillet 2021.

3.3 Règles du jeu

3.3.1- Sélection des pronostics

Le Participant pourra sélectionner ses pronostics sur l'ensemble des rencontres qui lui seront proposées dès le 18 mai 2021 et jusque 15 minutes avant chaque coup d'envoi de rencontre.

3.3.2- Les points en Jeu

Sur chaque match ou questions, des points seront attribués en fonction de chaque variable (Score, issue, écart ...).

3.3.3 - Système de points

Sur chaque rencontre Le Participant peut remporter des points, comme suit :

Points principaux

15 points pour avoir pronostiqué le score exact de la rencontre.

ou

10 points pour avoir pronostiqué la bonne issue du match (sans le score exact)

A ces points principaux peuvent s'ajouter des points additionnels dits bonus :

6 points additionnels pour avoir pronostiqué le nombre de buts inscrits par chacune des 2 équipes

ou

3 points additionnels pour avoir pronostiqué le nombre de buts de l'équipe visiteur ou domicile

ou

2 points pour avoir pronostiqué uniquement la différence des buts (sous condition de désigner le vainqueur de la rencontre).

Durant la compétition des points dits Booster peuvent être gagnés par le Participant :

20 points seront en jeu avant le 19.06 à 23:59 si un joueur a invité 5 amis à participer et répondu correctement à une question orientée foot.

15 points s'il répond correctement à la question orientée marque de la « phase finale » (rencontres 37 à 52).

Un Joker appelé « Pneu d'or » permettra au Participant de multiplier ses points sur une rencontre.

Le nombre de points gagnés sur un pronostic est multiplié par 3. Ce Joker est disponible et utilisable une seule fois lors de la « phase finale ». Il suffira de sélectionner le bouton "Pneu d'or" au moment de la sélection du pronostic du match

3.3.4 Compétition reportée ou annulée

En cas de compétition de football des nations européennes reportée ou annulée, entre le 11 juin et le 12 juillet 2021, en raison d'un cas de force majeure, les règles suivantes seront appliquées :

- Le jeu sera annulé et aucun gagnant ne sera désigné.

3.3.5 - Finalité

Un Participant est déclaré vainqueur du Jeu :

à la fin de l'ensemble des rencontres la phase de poules (des rencontres 1 à 36),
à la fin de toute les rencontres (des rencontre 37 à 52).

Pour le « Meilleur Pronostiqueur de phase de poules » : en cas d'égalité de points entre 2 (deux) Participants, les Participants seront départagés comme suit, par ordre de priorité :

- L'antériorité d'enregistrement du Participant sur la plateforme ca-match.siligom.fr.
Le plus ancien enregistrement sera déclaré vainqueur.

Pour le « Meilleur Pronostiqueur de la compétition » : en cas d'égalité de points entre 2 (deux) Participants, les Participants seront départagés comme suit, par ordre de priorité :

- L'antériorité d'enregistrement du Participant sur la plateforme ca-match.siligom.fr.
Le plus ancien enregistrement sera déclaré vainqueur.

4.1 Désignation des Gagnants

La publication de la liste des gagnants « Pronostiqueur de la phase de poules », « Pronostiqueur de la compétition », sera effectuée sur le site, dans un délai de 2 (deux) jours ouvrés après la fin du dernier tour de jeu concerné par le concours et disponible dans l'onglet « Classements ».

4.2 Divers Dotations

Les lots seront acceptés tels qu'ils sont annoncés sur le site Internet ca-match.siligom.fr
Aucun changement (de date, de prix, de lot...), pour quelle que raison que ce soit, ne pourra être demandé à la société organisatrice. Aucune contrepartie financière ou équivalent financier des lots ne pourra être demandée.

Il est précisé que la société organisatrice ne fournira aucune prestation, ni garantie, les gains consistant uniquement en la remise des prix prévus par le jeu-concours concerné.

En tout état de cause, l'utilisation des lots se fera selon les modalités communiquées par la société organisatrice. Les gagnant(e)s seront contacté(e)s directement par courrier électronique et/ou par téléphone par la société organisatrice.

Les lots seront adressés dans le centre SILIGOM le plus proche du domicile du vainqueur. Le vainqueur devra venir le récupérer directement sur place. La société organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de perte et/ou de détérioration des lots survenus lors de la livraison et/ou en cas de fonctionnement défectueux des services de livraison ou de postaux. Dans le cas où les lots ne pourraient être adressés par livraison, leurs modalités de retrait seront précisées aux gagnant(e)s dans le courrier électronique et/ou à l'occasion de l'appel téléphonique confirmant le gain.

A défaut d'une acceptation et d'une confirmation expresse de leurs gains et de leurs coordonnées au plus tard 30 jours (trente jours) ou, si la nature de la dotation l'exige, selon le délai indiqué sur le site Internet après la prise de contact par la société organisatrice, le silence du ou des gagnant(s) vaudra renonciation pure et simple de son (leurs) gain(s), lesquels seront automatiquement attribués à un (des) gagnant(s) suppléant(s).

Il est rappelé qu'aucun message ne sera adressé aux perdant(e)s.

La société organisatrice se réserve le droit à tout moment pendant la période du Jeu, pour quelle que raison que ce soit, de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler ce jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait. Il est précisé que dans une telle hypothèse les dotations et leurs valeurs pourront être ramenées au prorata de la nouvelle durée du jeu-concours concerné. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les Participant(e)s.

La société organisatrice se réserve la possibilité de remplacer les lots par des produits d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité desdits lots, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Toutefois, si les prix annoncés ne pouvaient être livrés par la société organisatrice, pour des raisons indépendantes de leur volonté aucune contrepartie financière ni aucun équivalent financier ne pourront être réclamés.

Du fait de l'acceptation de son lot par le Participant, et sauf opposition de sa part adressé à la société organisatrice le gagnant autorise la société organisatrice à utiliser son nom, ses pronostics de la journée avec son meilleur total sur la saison, sa photo mise en ligne sur le site dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au Jeu et pendant toute la période du Jeu sans que cette utilisation ne puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

En cas de retour du lot envoyé au Gagnant dû à des informations erronées données par celui-ci, le Gagnant perd le bénéfice de son prix, sans que la responsabilité de la société organisatrice ne puisse être engagée à ce titre.

Article 5 : Données à caractère personnel

Les Participants sont informés et acceptent que les données à caractère personnel qu'ils communiquent à la société organisatrice à l'occasion de leur participation au Jeu-Concours, à savoir leurs nom, prénom, adresse, téléphone, mail, , (ci-dessous « les Données »), feront l'objet d'un traitement par la société organisatrice et C'est Qui Maurice dans le respect des dispositions de la loi n° 78-17 Informatique et libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi n° 2004-575 du 6 août 2004 et des dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE. Les Données sont traitées loyalement et licitement par la société organisatrice et sont collectées exclusivement aux fins de l'attribution des lots dans le cadre du Jeu-Concours et de l'envoi d'une newsletter si le Participant a accepté de recevoir une newsletter.

Les Données sont destinées exclusivement à la société organisatrice, qui ne pourront transmettre ces Données à des tiers qu'aux seules fins de l'attribution des lots dans le cadre du Jeu-Concours et de l'envoi d'une newsletter si le Participant a accepté de recevoir une newsletter.